

Comm'Une info

MIRABEL ET BLAONS
DROZET (ss)



Lettre municipale de juin 2018

Horaires d'ouverture :

Secrétariat de mairie

Lundi : 10 h – 13 h
Mardi : 14 h – 16 h
Mercredi : 10 h – 13 h
Jeudi : 9 h – 11 h
Vendredi : 16 h – 18 h
Tél : 04-75-40-00-66

E-mail : cnemirabeletblacons@wanadoo.fr

Site internet : www.mirabel-et-blacons.fr

Déchetterie d'Aouste-sur-Sye

Mardi et vendredi : 14 h – 17 h
Mercredi : 9 h – 12 h / 14 h – 19 h
Samedi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h

La municipalité a souhaité vous communiquer plus régulièrement des informations sur les projets et les dossiers en cours. Voici donc le premier numéro de « Comm'Une Info ». Cette nouvelle publication complètera par trois fois, en cours d'année, le bulletin habituel distribué début janvier.

Bonne lecture à tous !

Maryline MANEN,
Maire de Mirabel et Blacons

Aménagement de la RD 70 (avenue du Vercors)

Voilà bientôt deux ans que ce chantier, concernant l'entrée nord du village, était à l'étude avec le concours des services de l'état. En recevant l'accord du Département et du Syndicat d'électricité, le projet porté par la municipalité a franchi récemment une étape décisive et voit désormais son calendrier se préciser. L'enfouissement des réseaux aériens (électricité et télécommunication) sera d'abord réalisé, entre décembre 2018 et mars 2019. Puis les travaux de surface (trottoirs et plateaux traversants notamment) seront exécutés entre avril et juin 2019. L'objectif est que cet aménagement soit achevé pour l'été 2019. Une réunion publique aura lieu le mardi 16 octobre 2018 à 19 h à la salle polyvalente afin de présenter aux habitants ce projet destiné à sécuriser la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules.

École

Nouveaux horaires à la rentrée de septembre avec le passage à une semaine de 4 jours.

Périscolaire

L'association « Les Loupiots », qui gérait depuis 10 ans la garderie périscolaire située à La Clastre, a entériné sa dissolution. Le service sera bien sûr maintenu, pris en charge par les communes et assuré désormais par le centre social Nini Chaize.

MATERNELLE

lundi : 8h30-11h40 - 13h10-16h00
mardi : 8h30-11h40 - 13h10-16h00
mercredi : pas de cours
jeudi : 8h30-11h40 - 13h10-16h00
vendredi : 8h30-11h40 - 13h10-16h00

ÉLÉMENTAIRE PIÉGROS

lundi : 8h30-12h00 - 13h50-16h20
mardi : 8h30-12h00 - 13h50-16h20
mercredi : pas de cours
jeudi : 8h30-12h00 - 13h50-16h20
vendredi : 8h30-12h00 - 13h50-16h20

ÉLÉMENTAIRE BLAONS

lundi : 8h30-11h50 - 13h50-16h30
mardi : 8h30-11h50 - 13h50-16h30
mercredi : pas de cours
jeudi : 8h30-11h50 - 13h50-16h30
vendredi : 8h30-11h50 - 13h50-16h30

Éclairage public

Le Conseil municipal s'est interrogé sur la pertinence de maintenir les rues de notre village éclairées toute la nuit. De nombreuses communes, parmi lesquelles plusieurs de nos voisines, ont déjà décidé de l'extinction de leur éclairage nocturne. L'enjeu est à la fois économique et écologique.

Économique tout d'abord, car le coût annuel de l'éclairage public pour notre commune s'élève à environ 11000 euros ; s'il est bien sûr indispensable que nos rues soient éclairées dès la tombée du jour et tout au long de la soirée, le maintien de l'éclairage pendant toute la nuit paraît bien moins utile ; 4 à 5000 euros d'économies pourraient être réalisées chaque année, selon la durée d'extinction : la somme n'est pas dérisoire et

l'investissement dans des horloges de programmation serait vite rentabilisé.

L'enjeu est aussi écologique, car la transition vers des énergies propres et renouvelables doit s'accompagner d'une économie d'énergie ; nous savons qu'aujourd'hui est révolu le temps du gaspillage et que nous devons nous questionner sur nos habitudes et nos besoins, parmi lesquels l'éclairage nocturne ; réduire notre consommation d'énergie, ce serait apporter notre contribution, même modeste, à un effort que la France et l'Europe ont engagé aux côtés de pays toujours plus nombreux et qui ne peut aboutir que soutenu par des initiatives locales. Un autre argument mérite d'être relevé : une luminosité continue n'est pas sans conséquences sur

les rythmes biologiques ou les comportements de la flore et de la faune.

L'expérience des communes rurales qui se sont déjà engagées dans cette initiative révèle par ailleurs que la sécurité des habitants n'est pas affectée par l'extinction de l'éclairage nocturne. Une réunion publique organisée fin février a permis un échange sur le sujet et s'est conclue sur une large approbation des participants. Maintenant que le principe est retenu, le Conseil municipal, accompagné dans sa démarche par l'expertise du Syndicat départemental d'électricité, doit fixer les modalités précises de cette extinction, qui ne peut concerner que toute la commune, mais dont les heures peuvent varier en fonction des jours de la semaine ou de la période de l'année.

Budget communal

BUDGET PRIMITIF 2018 - chiffres essentiels			
FONCTIONNEMENT			
RECETTES	1 772 263	DEPENSES	1 772 263
Excédent reporté	774 777	Dépenses imprévues	32 439
Vente produits	14 306	Virement Sect. Investissement	461 504
Impôts et taxes	584 003	Charges à caractère général	261 820
		Charges gestion courante	109 362
Dotations, subventions	218 827	Charges du personnel	457 000
		Charges financières	21 583
Produits exceptionnels	638	Charges exceptionnelles	350 000
Autres produits de gest. courante	179 700	Impôts et taxes	53 265
		Opérations de transfert	22 290
INVESTISSEMENT			
RECETTES	1 059 211	DEPENSES	1 059 211
		Déficit antérieur reporté	157 073
Virement Sect. Investissement	461 504	Aménagement RD 70	197 824
FCTVA	33 482	Voirie	80 000
Taxe Aménagement	38 800	Electricité	97 744
Affect. excédent de fonctionn.	372 703	Réseaux	105 000
Subventions	23 232	Bâtiments	106 200
Amortissement PLU	21 139	Aménagements	75 430
Amortissement Photovoltaïque	1 151	Extension maternelle	145 140
		Usine à billes	77 385

Référendum intercommunal sur le projet de centre aquatique

Ce projet, porté par notre intercommunalité, va engendrer de lourdes conséquences financières pour les contribuables. L'augmentation fiscale intercommunale est estimée aujourd'hui entre 30 et 40 % pour ce seul projet, sachant que d'autres travaux d'envergure, comme la fibre optique par exemple, devront être menés à bien et impacteront également la fiscalité directe locale.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, estime que les contribuables et habitants du territoire doivent être consultés. Pour ce faire, il demande l'organisation d'un référendum sur les 15 communes de notre territoire intercommunal pour le projet de centre aquatique.

Canal de la Gervanne à la Sye

Notre commune est devenue propriétaire pour l'euro symbolique de la partie du canal située sur son territoire.

La mairie d'Aouste-sur-Sye, quant à elle, est en cours d'acquisition de la partie la concernant.

Dates à retenir

pour l'été

- Le 11 juillet : Visite guidée du site des Papeteries Latune
- Le 16 juillet : Repas défarde par le Club des Aînés, suivi du feu d'artifice offert par la Mairie
- Le 25 juillet : Visite guidée de l'église de Blacons et de la chapelle de Serre Méan
- Le 3 août : Don du sang
- Le 8 août : Visite guidée du vieux village de Mirabel
- Le 22 août : Visite guidée des canaux de la Gervanne
- Les 6, 7, 8 et 9 sept. : Rencontres Ad Hoc

Pour la quatrième année, le festival de documentaires s'installe à Mirabel et Blacons du 5 au 9 septembre 2018. Initié par une équipe de professionnels du cinéma et d'amateurs éclairés, cet événement n'existerait pas sans l'énergie de ses nombreux bénévoles !

Pour participer au festival - installation, accueil, restauration, billetterie ou encore loger des réalisateurs - merci de nous contacter à : benevolat.adhoc@gmail.com

- Les 15 et 16 sept. : Journée du patrimoine par l'association Mirabel
- Le 29 sept. : 10^{ème} Virade de l'Espoir par l'Association « Vaincre la Mucoviscidose » avec bal animé par le groupe Lumbago folk à 20h30

Les bons gestes de l'été

Les déchets verts

L'arrêté préfectoral 2013-114-0007 du 24 avril 2013 interdit l'incinération de tout déchet vert, à l'exception de certaines activités professionnelles. Le compostage individuel, le broyage des végétaux ou la collecte en déchetterie constituent des alternatives particulièrement respectueuses de la santé et de l'environnement.

Les bons gestes de l'été (suite)

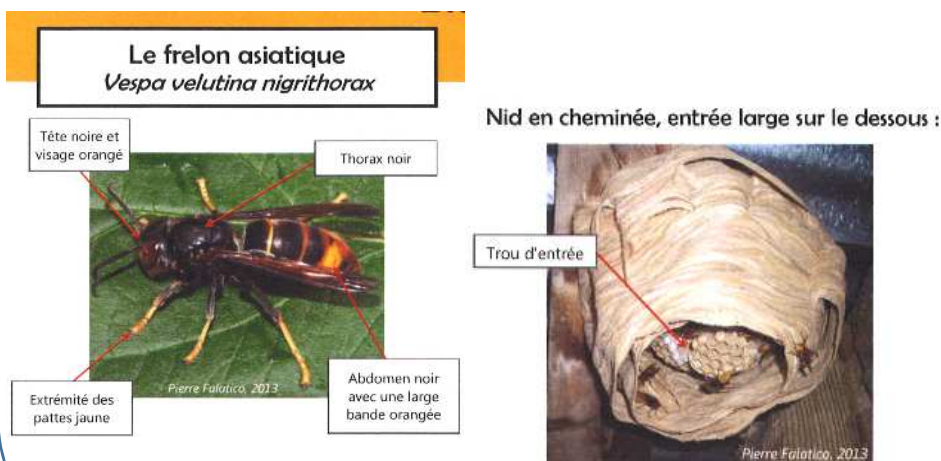
Comment reconnaître le frelon asiatique

Le frelon asiatique constitue une espèce exotique invasive et prédatrice avérée des abeilles domestiques (*Apis mellifera*).

Si vous suspectez la présence du frelon asiatique, prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez :

FREDON 26 Tél. 04 75 55 37 89 Mail : alexandre.gauthier@fredon26.fr

Plus d'infos sur : www.fredonra.com



L'ambrosie

Gravement allergisants et présentant un problème de santé publique, les plants d'ambrosie doivent être systématiquement détruits, dès identification, par tous moyens : arrachage, fauchage, broyage, tonte, etc.



La Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)



Tout comme ses voisines, notre commune est particulièrement concernée par cette chenille qui dévore les feuilles des buis jusqu'à provoquer le dépérissement des arbustes.

Dès les premiers beaux jours, les chenilles vertes et noires peuvent faire leur apparition. Il est alors nécessaire d'effectuer un traitement des buis avec, de préférence, un produit biologique (*Bacillus thuringiensis*).

Cette opération est ensuite à renouveler chaque mois, jusqu'à l'hiver, et plus particulièrement 8 jours après la visite constatée des papillons.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*)

Présent dans notre zone depuis 2016 et bien que de très petite taille, le moustique tigre peut transmettre à l'homme la dengue, le chikungunya et le zika.

Le moustique tigre se développe dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance). Aussi, il appartient à chacun de couvrir, vider ou éliminer tous les récipients pouvant contenir de l'eau.

Pour plus d'infos : www.ars.sante.fr > Portail ARS > Le moustique tigre

